

Département du Var

MAIRIE  
DE  
SAINT-ZACHARIE



1, cours Louis Blanc  
Code Postal : 83640  
Tél. 04.42.32.63.32

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le 24/04/2025

ID : 083-218301208-20250423-DM043042025-AU

## DECISION MUNICIPALE N° 043/04/2025

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération municipale n° 02/02 en date du 24 février 2025 portant délégations attribuées à M. le Maire et en particulier l'alinéa n° 5 relatif à la conclusion et à la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

**Considérant** qu'un appartement de type 2 de 40,20 m<sup>2</sup>, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble – 9 place de l'Eglise - 83640 Saint-Zacharie, est libre de toute occupation ;

**Considérant** que [REDACTED] peut prétendre à un logement social et que son dossier a été labellisé ;

### DECIDE

**Article 1 :** De conclure un contrat de location pour le logement de type 2 précité, à [REDACTED] à compter du 30 avril 2025, pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

**Article 2 :** De fixer le montant du loyer mensuel à 227,69 €.

**Article 3 :** Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 4 :** M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et à M. le Percepteur de Brignoles.

Fait à Saint-Zacharie, le 23 avril 2025

Le Maire,



Jean-Jacques COULOMB